

Région de FLERS (Orne)

Manoir

Croisée

Deuxième quart du XVI^e siècle



Cette rare croisée, datable du deuxième quart du XVI^e siècle, provient d'un manoir de la région de Flers. Elle est située dans une lucarne et conserve la plupart de ses éléments d'origine. Hormis l'inévitable dégradation de sa partie basse, elle n'a perdu que ses deux volets du haut. Elle est donc aisément restituable. Sa caractéristique la plus singulière est de présenter des vantaux inférieurs fermés traditionnellement par des volets, mais dont les compartiments ne sont pas vitrés. On notera enfin que son étanchéité reconduit le système des vantaux affleurés au nu intérieur du bâti dormant, au lieu de la technique du recouvrement qui commençait à se développer. Elle montre en outre une serrurerie soignée, aux ajours rehaussés par du tissu, malgré sa localisation dans une lucarne.

La menuiserie

Le bâti dormant

Il s'insère dans une lucarne à haut gâble de type médiéval et à remplage de pierre surmonté d'un linteau à double accolade. Il est divisé en quatre compartiments par une traverse et deux montants intermédiaires sur lesquels coure une double feuillure d'étanchéité. Assez curieusement, ces feuillures se raccordent à l'onglet. Ici, mais nous le verrons également sur les vantaux vitrés et les volets, le menuisier a cherché à aligner ses arasements (plan n°7). Ce procédé, peu orthodoxe, nuit bien évidemment à la solidité des assemblages qui sont alors plus fortement entaillés. Les éléments du dormant sont épais (près de 60 mm) pour encastrent totalement les vantaux et les volets. L'axe de la traverse intermédiaire formant croisillon est situé à 64 centièmes du bas, soit environ aux deux tiers de la hauteur.

Les vantaux vitrés

Les vantaux vitrés du haut

Ils sont formés d'un simple bâti assemblé à tenons et mortaises dont les champs extérieurs sont feuillurés pour s'encastrent dans le bâti dormant et affleurer son nu intérieur. Deux autres feuillures sur la rive interne des montants et traverses permettent la fixation des vitreries mises en plomb et des volets. On notera l'étroitesse des feuillures réservées à la vitrerie (5 à 6 mm). Le format horizontal de ces vantaux est peu habituel, sauf dans les lucarnes où on le rencontre plus souvent.

Les vantaux vitrés du bas

Ils sont formés d'un bâti renforcé par une traverse intermédiaire dont les tenons se raccordent aux montants par des arasements biais pour résoudre leur changement de profil (passage d'une feuillure à une rainure). Sous cette traverse s'insère un panneau d'un seul tenant au fil du bois horizontal¹. A l'extérieur, il est agrémenté d'une plate-bande à doucine, tandis qu'à l'intérieur, il affleure lui aussi le nu de la croisée. Sa feuillure lui permet de renforcer l'équerrage du vantail pour limiter son éventuel affaissement. Malgré la dégradation importante de la partie basse, on peut préciser que les chants en périphérie des panneaux étaient agrémentés de chanfreins raccordés au ciseau. En partie haute et seulement à l'intérieur, les vantaux sont pourvus d'une profonde feuillure pour encastrent les volets. A l'extérieur, aucune feuillure n'est prévue pour installer des vitreries à l'instar des compartiments du haut. Au vu des exemples que nous avons étudiés dans les manoirs du Vilambert à Saint-Gatien-des-Bois (étude n°14016), de la Cour à Gourhel (étude n°56004) et de la région nord de La Flèche (étude n°72009), cette conception semble plutôt avoir été adoptée pour les garnir de toiles tendues, non posées puisqu'aucune trace n'apparaît, ou plus sûrement de panneaux de papier collés.

Les volets

Seuls ceux du bas subsistent. Ils sont constitués d'un simple cadre mouluré de doucines raccordées à l'onglet dans lequel s'insère un unique panneau à plate bande moulurée de la même façon. A l'intérieur, ce panneau affleure le nu du bâti à l'instar des vantaux du bas. Bien évidemment, dans cette conception l'épaisseur des volets est contrainte par celle des vantaux qui les accueillent à l'arrière des vitreries. Au final, lorsque la croisée est fermée, tous ces éléments sont sur le même plan. Ce type de croisée demande un ajustage précis pour être quelque peu étanche et impose des bois ayant atteint leur équilibre hygroscopique pour limiter les fluctuations des éléments qui auraient tôt fait de bloquer les ouvrages. Pour limiter les jeux perceptibles et assurer un bon fonctionnement des vantaux et volets, les chants des feuillures sont parfois dégraissés.

¹ On note une conception identique sur le manoir plus tardif d'Avesnes-en-Saosnois (étude n°72002) où les vantaux s'affaissent du fait de leur soubassement à large panneau sans montant intermédiaire pour rigidifier la structure.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux et des volets est assurée par des fiches à cinq nœuds à broche rivée (fig. 1.3). Leurs ailes sont fichées en biais dans les montants et non plus en applique, comme la plupart de ces croisées aux bâtis affleurés plus anciennes. Ces fiches ont des hauteurs qui varient de 40 à 46 mm pour les volets et de 46 à 65 mm pour les vantaux vitrés.

Les organes de fermeture

Les vantaux et les volets sont fermés par des targettes encoignées (fig. 1.4 et 1.5), c'est-à-dire que leur pêne coulisse sous la platine et est retenu par un conduit rivé. Plus curieusement, la tige du bouton est légèrement rainurée à sa base pour être guidée par l'entaille ménagée dans la platine. Ces platines ovales sont repercées d'un motif d'entrelacs² qui est mis en valeur par un tissu intercalé entre le bois et le métal. La serrurerie est donc particulièrement soignée pour un châssis de lucarne.

Les organes de préhension

Comme nombre de croisées du XVI^e siècle, les vantaux et les volets étaient munis de pendeloques pour en faciliter la préhension. Non indispensables, elles participaient également à la décoration des ouvrages.

Datation

La pérennisation de bâtis affleurés au même nu, l'emploi de charnières aux ailes fichées et d'une serrurerie sur platine ovale ajourée d'un décor inspiré par la Renaissance, ainsi que le mode de fabrication des volets (type de moulure / raccordement à l'onglet / panneau unique), nous incitent à dater cette croisée du deuxième quart du XVI^e siècle. La façade porte le millésime de 1550 sur un linteau en réemploi. Bien que cette date ne puisse être assurée par ce linteau déplacé, elle demeure cohérente avec les caractéristiques de cette croisée et certains éléments du manoir. On peut donc dater cette croisée du deuxième quart du XVI^e siècle et plus vraisemblablement de la fin de cette période. En tout état de cause, sa conception est proche de celle que nous avons étudiée dans un manoir de la région de Carentan (étude n°50003) et datée de la même époque.

Situation



Typologie présumée

Type 4.MM.P



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée
- Plan n°1 : Croisée (élévation intérieure / relevé)
- Plan n°2 : Croisée (élévation extérieure / relevé)
- Plan n°3 : Sections horizontales
- Plan n°4 : Sections verticales
- Plan n°5 : Serrurerie
- Plan n°6 : Croisée (élévation intérieure / restitution)
- Plan n°7 : Croisée (élévation extérieure / restitution)
- Plan n°8 : Croisée (perspective)

Restitution de la clôture

La restitution de la croisée ne posait guère de problèmes. Sa conception classique permet de penser que les traverses de sa partie basse avaient un profil identique aux montants. Les deux volets du haut disparus ont été copiés sur ceux du bas qui n'étaient certainement pas différents. A l'instar des autres études, la vitrerie losangée proposée ici n'a qu'une valeur indicative et a pour seul but de montrer la conception initiale de l'éclairage et notamment la différence entre les deux registres de la croisée, celui du haut étant vitré et celui du bas sans aucun doute prévu pour recevoir des toiles tendues ou des panneaux de papier collés.

² Les platines ne sont pas gravées comme à Avesnes-en-Saosnois pour marquer le motif d'entrelacs, mais l'inspiration semble bien la même.